

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202511/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 31/10/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane, HULOT Valérie, URIEN Jean-Pierre

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

RETROCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE AE 22

Le projet du Clos des Hayes a été finalisé par la société YesWimmo.
Le promoteur nous propose de rétrocéder la parcelle AE22 au profit de la commune.

Cette rétrocéSSION se fera à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocéSSION de la parcelle AE22 de la société YesWimmo au profit de la commune, à l'euro symbolique et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

